Temps ordinaire - 28e Semaine: Samedi

Texte de l'Évangile (*Lc* 12,8-12): «Je vous le déclare: Celui qui se sera prononcé pour moi devant les hommes, le Fils de l'homme se prononcera aussi pour lui devant les anges de Dieu. Mais celui qui m'aura renié en face des hommes sera renié en face des anges de Dieu. Et celui qui dira une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné; mais si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pas pardonné.

»Quand on vous traduira devant les synagogues, les puissances et les autorités, ne vous tourmentez pas pour savoir comment vous défendre ou comment parler. Car l'Esprit Saint vous enseignera à cette heure même ce qu'il faudra dire».

«Celui qui se sera prononcé pour moi (…), le Fils de l'homme se prononcera aussi pour lui»

Abbé Alexis MANIRAGABA
(Ruhengeri, Rwanda)

Aujourd'hui, le Seigneur Jésus ravive notre foi et notre espérance en Lui. Il nous prévient que nous paraîtrons devant le corps céleste pour être évalué. Et celui qui a prononcé en faveur de Jésus en se donnant pour sa mission, «le Fils de l'homme se prononcera aussi pour lui» (Lc 12,8). Cette confession publique se fait en paroles, en actes et par la vie.

Cette interpellation à la confession est encore nécessaire et urgente pour notre temps où certaines gens ne veulent pas écouter la voix de Dieu ni suivre son chemin de vie. La confession de notre foi aura une forte suite. Pourtant, nous ne confessons pas notre foi par peur du châtiment qui sera plus sévère pour les apostats et la récompense plus abondante pour les fidèles. Mais, c'est nécessaire et urgent pour la vie et le monde, et Dieu même nous y appelle comme le dit Saint Jean Chrysostome: «Dieu ne se contente donc pas de la foi intérieure, il en demande la confession extérieure et publique, et nous excite ainsi à une plus grande confiance et à un plus grand amour».

Cette confession est soutenue par la force et l'assurance de son Esprit qui est à l'œuvre en nous et qui nous défend. La prononciation de Jésus devant ses anges est vitale car elle nous permettra de Le voir face à face, de vivre avec Lui et être inondé de sa lumière. Alors que le contraire n'est que «souffrir et perdre la vie, être privé de la lumière et dépouillé de tous les biens». Demandons la grâce d'éviter tout reniement par la crainte du supplice ou par notre ignorance; par les hérésies, par la foi stérile et par manque de responsabilités; ou parce que nous voulons éviter le martyre. Soyons forts; l'Esprit Saint est avec nous! Et «avec l'Esprit Saint il y a toujours Marie (…) et elle a ainsi rendu possible l'explosion

missionnaire advenue à la Pentecôte» (Pape François).

Pensées pour l'évangile d'aujourd'hui

- « L'impénitence est un blasphème contre l'Esprit, qu'on ne pardonne ni dans ce monde ni dans l'autre, car la pénitence obtient le pardon dans cette vie, pardon qui est valable pour l'autre vie » (Saint Augustin)

- « L'Eglise a besoin d'avoir des saints de tous les jours, ceux de la vie ordinaire. Ce sont les témoins qui font avancer l'Eglise, et ils le prouvent avec la cohérence de leur vie et avec la force de l'Esprit Saint qu'ils ont reçu comme un don » (François)

- « Il n'y a pas de limites à la miséricorde de Dieu, mais qui refuse délibérément d'accueillir la miséricorde de Dieu par le repentir rejette le pardon de ses péchés et le salut offert par l'Esprit Saint. Un tel endurcissement peut conduire à l'impénitence finale et à la perte éternelle " (Catéchisme de l'Eglise Catholique, nº 1864)

Autres commentaires

«L'Esprit Saint vous enseignera à cette heure même ce qu'il faudra dire»

Abbé Albert TAULÉ i Viñas
(Barcelona, Espagne)

Aujourd'hui, résonnent une fois de plus les paroles de Jésus qui nous invite à Le reconnaître devant les hommes: «Celui qui se sera prononcé pour moi devant les hommes, le Fils de l'homme se prononcera aussi pour lui devant les anges de Dieu» (Lc 12,8). Nous vivons dans une époque dans laquelle on revendique la laïcité, obligeant les croyants à ne manifester leur foi que dans la sphère privée. Lorsqu'un chrétien, un prêtre, un évêque, le Pape..., dit quelque chose publiquement, bien que ce soit plein de sens commun, cela dérange, uniquement parce que ce qu'il dit vient de lui, comme si nous n'avions pas le droit —comme tout le monde!— de dire ce que nous pensons. Pour autant que cela puisse les déranger, nous ne pouvons pas cesser d'annoncer l'Évangile. De toute façon, «l'Esprit Saint, qui habite en ceux qui ont de bonnes dispositions, les inspire à dire ce qu'ils ont à dire comme des docteurs».

Les attaques qui nous font sont d'une gravité différente, car ce n'est pas la même chose parler mal d'un membre de l'Église (quelques fois avec raison, pour nos défauts), que d'attaquer Jésus-Christ (si ils le voient uniquement dans sa dimension humaine), ou d'injurier le Saint-Esprit, que ce soit en blasphémant, ou en niant l'existence ou les attributs de Dieu.

Pour ce qui se réfère au pardon de l'injure, y compris lorsque le péché est véniel, il est nécessaire qu'il

existe une attitude préalable d'amendement. S'il n'y a pas d'amendement, le pardon est inviable, le pont est brisé d'un côté. Pour cette raison, Dieu dit qu'il y a des péchés que ni Dieu pardonnera, s'il n'y a pas de la part du pécheur une attitude humble de reconnaître son péché (cf. Lc 12,10).